

Avec Macron, prison pour les antivax, liberté pour les criminels multirécidivistes



Dans notre pauvre France, qui fut naguère une grande nation libre et admirée, les despotes au pouvoir se comportent en dictateurs violents et implacables contre les millions de non vaccinés. C'est la pire ignominie de Macron, qui, après avoir insulté et méprisé le peuple pendant cinq années, s'apprête à **le soumettre de force à son hystérie vaccinale.**

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, un délire élyséen qui prend des proportions ahurissantes, en utilisant la force, la menace et des sanctions judiciaires qu'aucun criminel multirécidiviste, qui a tué, violé ou pillé, ne connaîtra jamais. À quand les camps de « rééducation » de la Corée du Nord pour les antivax ?

C'est ce même gouvernement qui interdit aux médecins de ville de traiter leurs patients, avec des remèdes qui ont prouvé

leur efficacité pour éviter les formes graves du Covid, qui aujourd'hui veut imposer de force à tout un peuple un vaccin dont les effets secondaires de long terme sont totalement inconnus.

Même les laboratoires refusent d'endosser toute responsabilité pénale et financière en cas d'effets secondaires futurs de leurs propres vaccins. C'est tout dire !

C'est ainsi que Jean Castex, Premier ministre du pays des droits de l'homme, vient de déclarer qu'il serait **intraitable** avec les non vaccinés qui manifestent contre le passe sanitaire, citant la présence d'étoiles jaunes dans les cortèges et dénonçant les violences de certains.

Mais entre un gouvernement qui veut imposer par la force un vaccin encore mal connu, au mépris total du serment d'Hippocrate, et le peuple qui demande simplement qu'on respecte sa liberté de consentir ou non au vaccin, conformément aux textes officiels en vigueur, lequel des deux est le plus violent ?

Lequel est dans son droit et lequel agit dans la plus totale illégalité ?

Car le Code de la santé publique est très clair et dispose que :

« toute personne a le droit de refuser ou de ne pas recevoir un traitement ».

*« Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le **consentement libre et éclairé** de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment ».*

Par conséquent, toute entrave à cette liberté du patient est un reniement du Code de la santé publique.

On aimerait que Castex se montre tout aussi intraitable avec les racailles qui attaquent les commissariats en toute

impunité, avec les incendiaires qui brûlent des dizaines de milliers de voitures par an, avec les auteurs des 1000 agressions gratuites par jour, avec les criminels responsables des 120 attaques au couteau quotidiennes.

Mais ces malfrats qui pourrissent la vie des citoyens, Castex les protège et les laisse libres de massacrer les innocents.

Les non vaccinés refusent de devenir des parias de la société, des pestiférés encore plus méprisés que les criminels que le gouvernement chouchoute au nom des droits de l'homme.

Refuser un vaccin mal connu, donc potentiellement dangereux, est devenu un crime passible des pires sanctions.

On apprend ainsi que les députés LREM ont adopté en Commission un amendement portant à **5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende** le fait d'utiliser le QR-code d'un tiers pour aller voir un spectacle. Avec Macron, on agresse et on violente les policiers en toute impunité, mais frauder avec le QR-code d'un copain mène à la prison.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/utiliser-un-faux-pass-sanitaire-peut-vous-couter-tres-cher_fr_60f28e88e4b0a771e80457ff

Mais cet oukase de la Macronie, c'est réservé aux gueux, évidemment, à tous ceux qui ne sont rien, aux alcooliques, aux fainéants, aux illettrés que Macron méprise depuis toujours.

Car Richard Ferrand se garde bien d'imposer le passe sanitaire aux parlementaires ! C'est pire qu'au temps des rois.

[Richard Ferrand favorable au pass sanitaire, mais pas à l'Assemblée nationale](#)

Les salariés pourront être suspendus sans rémunération, voire licenciés, alors que les députés seront au-dessus de la loi liberticide qu'ils s'apprêtent à voter.

Tant d'arrogance, tant de mépris, tant de privilèges éhontés, tout cela ne s'était plus revu depuis 1789.

On savait depuis l'affaire Benalla que Macron n'avait aucune éthique, aucune morale, mais il vient de confirmer que sa conception de la démocratie est celle d'un dictateur.

Dès lors qu'on peut perdre son emploi et être rejeté de tous les lieux publics parce qu'on refuse un vaccin inconnu, cela prouve que nous vivons dans une dictature qui ne dit pas son nom.

Jusqu'à présent, nous subissons une dictature de la pensée ayant eu la peau de la liberté d'expression.

Dorénavant, c'est le droit au travail et le droit de circuler librement qui nous sont contestés si on ne se plie pas à la volonté du prince.

Il n'y a plus en France de peuple souverain, il n'y a plus de pays des libertés et des droits de l'homme. Il n'y a qu'un pouvoir de plus en plus autoritaire et menaçant, qui brise la vie de tous ceux qui refusent de se soumettre à la dictature sanitaire.

Pour ma part, je me dois de dire aux lecteurs que j'ai décidé il y a deux mois de me faire vacciner pour des raisons personnelles. Un choix qui n'engage que moi et que j'assume pleinement, mais je respecterai toujours le choix de chacun au nom de la liberté du patient.

Car aucun vaccin ne saurait être imposé de force, sans le libre consentement du patient, parfaitement informé du rapport bénéfice/risque.

Cela dit, pas étonnant que la France soit comparée sur les réseaux sociaux à la Corée du Nord, dernière dictature stalinienne de la planète.

À Pyongyang, Kim Jong-Un doit se rouler par terre.

Par conséquent, en 2022, nul ne devra oublier cet ignoble coup de force de Macron. Il est capable du pire.

Jacques Guillemain